

## **MODE D'EMPLOI : DOSSIER DE SUBVENTION 2026**

- **Le dossier complet, accompagné des pièces justificatives, doit être retourné par courrier à la Mairie ou par mail à [asso-com@barjols.fr](mailto:asso-com@barjols.fr)**
- **Le dossier administratif**

Le dossier doit être dûment rempli et accompagné de pièces justificatives :

- statuts de l'association
- récépissé de déclaration en Sous-Préfecture
- compte rendu de la dernière Assemblée Générale
- attestation d'assurance
- relevé d'identité bancaire
- attestation d'assurance de l'association
- actions 2026
- programme annuel des manifestations pour 2026 (objectifs)
- bilan de l'année 2025
- bilan prévisionnel 2026
- les justificatifs de l'utilisation de la subvention 2025

**Les dossiers de subventions incomplets et non accompagnés des pièces justificatives, ne seront pas étudiés par le service associations.**

- **Aide à la constitution du dossier de subvention**

Le service association reste à votre disposition concernant la constitution du dossier de demande de subvention. Le service est ouvert les mardis, mercredis et jeudis de 15h à 17h sur rendez-vous.

- **Informations manifestations**

**Pour rappel ! Chaque déclaration de manifestations, demandes de matériels, demandes de mise à disposition de salles communales et autres doivent faire l'objet de demandes écrites par mail à [asso-com@barjols.fr](mailto:asso-com@barjols.fr) (demande à part du dossier de subvention).**

Mairie de Barjols/Hôtel de ville  
Service Associations  
Place Capitaine Vincens  
83670 Barjols  
04.94.72.63.11  
[asso-com@barjols.fr](mailto:asso-com@barjols.fr)